Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro ISN : 9531
Centre d'intérêt: 200

Québec (Province). Comité consultatif sur la recherche en affaires étudiantes.

Rapport du Comité consultatif sur la recherche en affaires étudiantes. -- [Québec?] : Le Comité, 1985.
35 f. ; 28 cm.

Titre de la couv.

Descripteur(s): Recherche * Subvention de recherche * Collégial (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet: Affaires étudiantes

Le présent document est le résultat d'une démarche de révision du Programme de subventions aux activités étudiantes. Il aborde successivement la définition du champ des affaires étudiantes, la problématique des affaires étudiantes et ses besoins en recherche dans le réseau des cégeps, le rôle de la recherche, les types de recherche à encourager, la concertation dans l'orientation d'un programme de recherche en affaires étudiantes, la diffusion des résultats et, finalement, le soutien à la recherche en affaires étudiantes dans les collèges. Il vise à susciter un intérêt nouveau pour ce secteur d'activités afin de favoriser les meilleurs résultats du programme de subventions à la recherche en affaires étudiantes et d'assurer une plus juste répartition des montants disponibles.

Type de document:

CENTRE DE DOCUMENTATION COLLÉGIALE
1111, rue Lapierre
LASALLE (Québec)
H8N 2J4

9531

RAPPORT

DU

COMITÉ CONSULTATIF SUR LA

RECHERCHE EN AFFAIRES ÉTUDIANTES

Novembre 1985

Québec, le 18 novembre 1985.

Monsieur le directeur
Direction de la recherche et du développement
Direction générale de l'enseignement collégial
Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Science et de la Technologie

OBJET: **RÉVISION DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS À LA RECHERCHE EN AFFAIRES ÉTUDIANTES**

Monsieur

Au cours de l'année 1984-85, le Service des affaires étudiantes et le Service de la recherche et du développement décidaient conjointement de procéder à la révision de l'actuel Programme de subventions aux activités étudiantes. À cette fin, un comité consultatif de la recherche en affaires étudiantes fut créé avec la collaboration de la Commission permanente des affaires étudiantes. Le mandat du comité était de procéder à l'examen de la problématique actuelle et de **« proposer au Service de la recherche et du développement les orientations et les priorités relatives au développement de la recherche en matière d'affaires étudiantes au collégial »** pour les cinq prochaines années.

Le comité était composé des personnes suivantes:

- Madame Hélène Giguère, Cégep Maisonneuve
- Madame Luce Goerlach, Fédération des cégeps (jusqu'en avril 1985)
- Monsieur Denys Larose, Cégep de Ste-Foy
- Monsieur Maurice Papineau, Cégep Ahuntsic
- Monsieur Robert Quesnel, Cégep Lionel-Groulx
- Monsieur Gilles Saint-Pierre, Direction de la recherche et du développement (DGEC)
- Madame Francine Tremblay, Cégep du Vieux-Montréal
- Monsieur Michel Vincent, Service des affaires étudiantes (DGEC).

... 2

Le comité a d'abord commandé à la Fédération des cégeps une étude rapide de la situation de la recherche en affaires étudiantes au collégial au cours des dernières années. Cette étude, qui a permis de recenser cent onze (111) projets de recherche réalisés au cours des sept dernières années scolaires, fait ressortir l'importance et le rôle de la recherche en affaires étudiantes au collégial.

Le comité a ensuite rédigé un premier document proposant certaines éléments de contenu que devrait comporter une prochaine présentation du programme. Ce document fut soumis à la réaction de plus de vingt praticiens de la recherche ou des affaires étudiantes à l'occasion de deux tables de consultation tenues l'une à Québec et l'autre à Montréal.

Ces consultations ont conduit à la préparation de la proposition de modification du programme que nous vous soumettons aujourd'hui.

Assuré de la considération que vous accorderez à cette proposition, je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président du comité

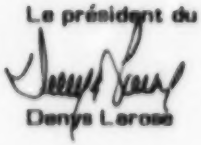

Denys Larose

DL/eb

p.j. (1)

TABLE DES MATIERES .

1. Le champ des affaires étudiantes 2
2. La problématique des affaires étudiantes et les besoins en recherche 9
3. Le rôle de la recherche 18
4. Les types de recherches 21
5. Les méthodes 24
6. La concertation dans l'orientation de la recherche 25
7. La diffusion des résultats 29
8. Le support à la recherche 33
9. Conclusion 35

Note 1 : Dans ce document, les termes génériques masculins ou féminins doivent être considérés comme épicènes.

Note 2 : Le terme étudiant est utilisé dans le sens où le fait le Règlement sur le régime pédagogique du collégial .

1. LE CHAMP DES AFFAIRES ETUDIANTES .

Le présent document est le résultat d'une démarche de révision du Programme de subventions aux activités étudiantes. Il abordera successivement la définition du champ des affaires étudiantes, la problématique des affaires étudiantes et ses besoins en recherche dans le réseau des cégeps, le rôle de la recherche, les types de recherche à encourager, la concertation dans l'orientation d'un programme de recherche en affaires étudiantes, la diffusion des résultats et, finalement, le soutien à la recherche en affaires étudiantes dans les collèges.

Il faut veiller à bien cerner le champ de la réalité collégiale que doit couvrir le programme de recherche. A cet égard, il apparaît que le titre même du Programme de subventions aux activités étudiantes est à reformuler, parce qu'il

semble limiter le champ de la recherche aux seules activités réalisées par les étudiants, à l'exclusion des autres données relatives à leur situation et à l'exclusion particulièrement des services qui leur sont rendus. Pour les fins de ce document, on lui préférera l'expression *Recherche en affaires étudiantes*.

Par ailleurs, on ne peut définir ce champ en fonction des structures administratives des services d'affaires étudiantes ou des services aux étudiants des collèges: celles-ci varient beaucoup d'un endroit à un autre, en fonction de la taille de l'institution, de son histoire et du modèle organisationnel qui lui est propre. Un programme de subvention à la recherche doit être compris de façon univoque dans tous les collèges, quelle que soit la structure particulière de chacun.

C'est par leur apport à la formation de l'étudiant et au maintien des conditions favorables à la poursuite de ses études qu'il faut définir les affaires étudiantes et comprendre le caractère essentiel de leur contribution à la mission des cégeps. Comme les départements et les

services pédagogiques, les services d'affaires étudiantes sont des partenaires actifs dans la concrétisation du projet de formation de l'étudiant et l'amélioration des conditions d'exercice du métier d'étudiant.

On référera au Document d'orientation intitulé LES SERVICES D'AFFAIRES ETUDIANTES DANS LES COLLEGES (DGEC, mars 1985), pour identifier les éléments de contenu que recouvre le champ des affaires étudiantes.

On y retrouve, au chapitre IV (pp. 35-66), la description des cinq voies de développement des affaires étudiantes:

le soutien à l'apprentissage, qui recouvre notamment l'accueil, la réponse aux besoins en information scolaire et professionnelle, en psychologie et orientation, en aide pédagogique individuelle et en placement, l'adaptation à des clientèles particulières visées par certaines politiques à caractère social, les actions préventives et correctives en matière de

difficultés d'apprentissage, d'abandons, d'échecs et de décrochages;

le développement personnel et social, qui concerne notamment les domaines socio-culturel, sportif et pastoral et où sont regroupées les activités qui offrent à l'étudiant la possibilité d'explorer ou d'approfondir des domaines du savoir moins intimement liés à sa spécialisation, celles qui visent un approfondissement et une meilleure intégration de certains apprentissages réalisés dans le cadre des cours, celles qui concourent par une expérimentation encadrée à la formation du citoyen et enfin, celles qui favorisent autant la détente que l'excellence; ces activités doivent être axées sur la formation;

les besoins essentiels, reliés à la santé, l'aide sociale ou juridique, le logement, l'assistance financière, l'ali-

mentation et le transport;

la qualité de vie collégiale où sont regroupées certaines attentes des étudiants concernant les conditions physiques et psychologiques de leur milieu de travail: on y retrouve l'information, la réglementation, les droits et responsabilités, les lieux d'appartenance;

enfin , l'apprentissage de la vie en société que peut retirer un étudiant de son engagement dans l'association étudiante ou dans des structures de cogestion ou de coopération.

Ici, deux mises en garde s'imposent. D'abord, il faut éviter de considérer les voies de développement ci-haut mentionnées comme des catégories fermées, exclusives. La réalité des affaires étudiantes montre qu'une activité, un projet ou un service peut participer à plus d'une voie de développement; par exemple, l'intégration à la vie collégiale, avec les problèmes de stress,

d'isolement ou d'anxiété qu'elle peut poser, constitue une préoccupation de plus en plus importante en affaires étudiantes dans plusieurs cégeps et cette préoccupation peut rejoindre les intentions de deux, trois et même des cinq voies de développement, selon les objectifs poursuivis et les moyens mis en oeuvre.

D'autre part, la description abrégée des cinq voies de développement ne peut rendre parfaitement compte du caractère dynamique du champ des affaires étudiantes; ce qui est la particularité des affaires étudiantes depuis l'origine des cégeps est leur capacité de s'ajuster à un environnement interne et externe en mutation et de procéder aux changements qu'exigent les situations nouvelles. Il faut donc prendre les voies de développement pour ce qu'elles sont, c'est à dire des intentions quant aux types de services, d'activités et de préoccupations à maintenir ou à développer dans les collèges, et non pas des catégories rigides et fixées à tout jamais.

2. LA PROBLEMATIQUE DES AFFAIRES ETUDIANTES ET LES BESOINS EN RECHERCHE .

S'il est une constante dans les dix-huit (18) ans d'histoire des cégeps, c'est une incessante évolution de ses clientèles. Non seulement le nombre a varié, mais des changements sont aussi survenus dans les caractéristiques sociologiques que sont l'âge, le revenu, la situation familiale et conjugale, de même que dans les préoccupations, les valeurs, les attitudes, en un mot dans la manière d'être des gens qui font des études collégiales.

L'évolution de la société québécoise durant cette période, avec sa part de succès et de difficultés, n'a pas été sans influence sur la vie des gens qui ont fréquenté ou qui fréquentent encore les collèges.

La conjoncture économique, ses tendances à la hausse ou à la baisse, affectent les conditions d'études et les perspectives d'avenir des cégépiens.

On observe aujourd'hui qu'un mariage sur trois se solde par un échec dans la société québécoise. On ne s'étonne pas alors de la proportion grandissante de fils et de filles de familles monoparentales qui se retrouvent dans les salles de cours des cégeps ou du nombre d'étudiants traversant une crise familiale ou conjugale.

Le Québec, depuis plusieurs années, s'est fait terre d'accueil pour des milliers d'immigrants ayant dû laisser leur lieu d'origine pour des motifs économiques ou politiques. Les collèges ont ouvert leurs portes à de nouvelles minorités ethniques. La contribution de celles-ci à l'enrichissement de la vie collégiale passe souvent par de difficiles étapes d'intégration.

Les valeurs politiques et ethiques ont changé. La même société québécoise qui, au tournant des années soixante-dix, a connu les secousses culturelles qui se sont alors manifestées dans plusieurs pays, se retrouve aujourd'hui à l'ère d'un nouveau conservatisme, dont l'ampleur dépasse largement ses frontières.

Par contre, la société, parfois avec l'appui de certaines mesures législatives sur les droits civiques, s'est montrée plus ouverte, plus tolérante, dans la facon d'aborder divers aspects de l'agir humain comme la recherche de l'Absolu, la pratique religieuse, les rôles masculins et féminins, l'orientation sexuelle, l'avortement, etc. Un plus grand nombre d'étudiants et d'étudiantes s'interrogent, quelques fois de facon angoissante, sur ces questions.

Par ailleurs, la mutation technologique actuellement engagée a un effet certain sur le marché de l'emploi. Des fonctions de travail disparaissent, d'autres voient le jour. La difficulté semble plus grande que jamais de définir de quoi seront faits les emplois de demain. Un nombre de plus en plus grand d'adultes, interpelés par ces changements, se retrouvent sur les bancs de cégeps, (parfois aprés des études universitaires), avec l'espoir d'y améliorer leurs perspectives d'avenir. Plusieurs programmes gouvernementaux favorisent ou ont favorisé leur décision de reprendre les études. La participation

féminine à ce mouvement de retour au cégep est élevée.

Le modèle de l'étudiant consacrant presque entièrement ses premières années de l'âge adulte à la recherche d'un diplôme est peut-être encore majoritaire dans certains cégeps, mais il n'est plus le seul depuis un bon moment. Les études à temps plein s'accompagnent de plus en plus souvent d'un emploi à temps partiel; dans d'autres cas, ce sera le travail à temps plein et les études à temps partiel. Parfois, c'est entre les responsabilités familiales et les études qu'on doit partager son temps. Certains étudiants ont opté pour une alternance du travail et des études. D'autres font se succéder des périodes de travail, de chômage et d'études.

Une telle mosaique de conditions de vie et d'études ne doit cependant pas faire perdre de vue que toutes ces personnes sont en formation, c'est à dire qu'elles sont engagées, consciemment ou pas, dans une démarche de changement, de développement, avec tout ce que cela peut représenter d'enthousiasme et d'exigence.

La formation est au coeur même de la mission des cégeps.

Les multiples programmes d'enseignement ont été mis en place pour favoriser chez chacun une plus grande contribution sociale et économique et une plus complète réalisation de soi. L'organisation de la formation pose sans cesse de nouveaux problèmes, de nouveaux défis. Comme tout autre service public ou privé, les services de formation ne peuvent efficacement être fournis sans une connaissance fiable de la clientèle à qui ils s'adressent.

Historiquement, les services d'affaires étudiantes ont souvent été les premiers à tenter de cerner le profil des gens qui fréquentent les cégeps, que ce soit par la synthèse des motifs de consultation individuelle ou par l'observation directe lors d'activités parascolaires. Ils ont aussi mené plusieurs travaux de recherche sur cette question ou ont prêté leur concours aux efforts en ce sens entrepris par des enseignants du collégial ou par des chercheurs universitaires. C'est ainsi qu'avec des effectifs relativement peu

considérables, ils ont pu jouer un rôle significatif d'une part dans l'adaptation et l'intégration à la vie collégiale des étudiants, provenant de milieux scolaires ou non scolaires des plus variés, et d'autre part, dans l'ajustement des services à des clientèles dont les projets et les besoins sont de plus en plus difficiles à cerner.

Les études collégiales ne sont pas sans difficultés. Elles s'inscrivent aujourd'hui dans un contexte de forte compétitivité et de survie individuelle, ce qui oblige les étudiants à s'accomoder de diverses périodes de stress pour réussir leurs études. Pour éviter que des difficultés épisodiques ne compromettent définitivement le projet de formation d'étudiants pourtant doués, des interventions sont nécessaires au plan de la prévention et de l'aide ponctuelle.

Or en cette époque particulièrement préoccupée de la recherche de l'excellence, certains indices de l'état de la population collégiale actuelle, comme l'augmentation des demandes d'aide concernant le choix de carrière,

les difficultés d'apprentissage, l'adaptation à la vie collégiale, les tendances dépressives ou même suicidaires, suffisent à confirmer l'importance de la recherche et de l'intervention sur la condition étudiante. Il faut continuellement mettre à jour la compréhension de celle-ci et concevoir de nouvelles façons de prévenir, de repérer et de corriger à temps des situations problématiques souvent complexes qui tendent à s'y développer.

Autant les actes professionnels des éducateurs enseignants et non enseignants que des décisions en apparence strictement administratives manqueraient d'un éclairage adéquat pour atteindre l'efficacité, sans l'apport d'information que peut fournir la recherche en affaires étudiantes.

Les praticiens des affaires étudiantes qui ont été consultés dans le cadre de la révision de ce programme ont fait connaître les besoins de recherche qui leur paraissaient devoir faire l'objet d'une considération prioritaire au cours de prochaines années. Ils se regroupent sous quatre grands thèmes:

1.- la connaissance des clientèles, de leurs caractéristiques, de leur besoins; dans cet ordre de préoccupations, on retrouve les demandes de recherches générales ou particulières sur les conditions d'études, les conditions de vie des étudiants, l'identification des clientèles à risques;

2.- l'adaptation de l'étudiant à l'environnement pédagogique, administratif et physique du milieu collégial; ici se regroupent les besoins de mieux comprendre les problèmes personnels d'adaptation et les impacts sur la performance scolaire et le développement de l'étudiant, de certaines dimensions de la vie collégiale comme la charge de travail, l'horaire de cours, les politiques d'admission, la pratique d'activités parascolaires ou non scolaires de haute performance, l'engagement social, l'aménagement des espaces ... ;

3.- les modes d'intervention en affaires étudiantes; on sent la nécessité de trouver de nouvelles facons de dépister les

cas-problèmes, de prévenir l'émergence de certaines difficultés et d'apporter rapidement et efficacement les correctifs appropriés;

4.- la vie associative des étudiants et sa contribution à la formation; on s'intéresse aux formes de regroupements étudiants, à caractère social, économique, sportif, politique, culturel, religieux, scientifique, coopératif, qui constituent autant de lieux d'expression et d'appartenance, contribuant au tissu social du milieu étudiant.

3. LE ROLE DE LA RECHERCHE EN AFFAIRES ETUDIANTES .

La finalité de la recherche en affaires étudiantes est le développement des étudiants et l'amélioration de leurs conditions de formation.

La recherche éclaire la pratique du geste. Elle questionne, évalue, oriente, structure davantage le geste pour qu'il s'ancre mieux dans la réalité: la recherche a un rôle important sur la pratique quotidienne des actes de tous les intervenants du système collégial: décideurs, intervenants, étudiants, etc.. Elle mène à une plus grande puissance d'intervention; elle outille le praticien quant à sa connaissance des clientèles, des approches et des moyens d'interventions.

La recherche s'enracine dans une démarche; elle est issue d'une problématique déterminée et elle apporte des réponses qui auront un impact sur l'orientation de cette démarche.

En ce sens, l'auteur d'un projet de

recherche, présenté dans le cadre d'un programme de subventions, doit pouvoir bien circonscrire et rendre visibles les arrimages de départ de la recherche. Il doit également indiquer comment s'intégreront les éléments de découverte à la démarche initialement amorcée. Une recherche sans ancrage risque fort de demeurer sur les tablettes sans qu'on puisse en vérifier les répercussions. Elle n'aura alors été que l'aventure individuelle d'un chercheur.

Pour que la recherche en affaires étudiantes joue véritablement un rôle dans le développement des pratiques collégiales, il est donc important que l'auteur d'un projet de recherche puisse répondre aux questions suivantes:

1.- Quelle est la problématique qui, dans son cégep et dans le réseau collégial, guide l'interrogation proposée? Dans quel contexte s'inscrit la recherche? A quel type de questions ou de questionnement le projet cherche-t-il à répondre?

2.- Une fois les résultats obtenus, quel en sera

l'impact sur la démarche initialement amorcée? Comment et sous quelle forme les résultats seront-ils réinvestis dans les étapes ultérieures de la démarche?

3.- Comment les résultats obtenus contribueront-ils à améliorer la pratique des collèges en affaires étudiantes?

4.- Quelle sera la stratégie de diffusion des résultats?

Les réponses à ces questions indiqueront la mesure de la contribution d'un projet de recherche.

4. LES TYPES DE RECHERCHES EN AFFAIRES ETUDIANTES .

L'actuel Programme de subventions aux activités étudiantes envisage trois (3) catégories de projets.

L'enquête est une recherche qui a pour objectif de rassembler des informations se rapportant à des variables intervenant dans l'activité étudiante et d'interpréter ces données. L'enquête peut concerner trois types de données: les faits, les opinions et les attitudes.

L'expérimentation consiste à manipuler les variables d'une situation, selon les contrôles rigoureux d'un schéma expérimental, à observer et à interpréter les changements de cette situation, puis, à découvrir comment et pourquoi elle se produit.

L'évaluation est un ensemble de procédés consistant à vérifier l'atteinte d'objectifs, à mesurer des performances et déterminer des critères selon les contrôles rigoureux d'un modèle d'évaluation. La collecte, l'analyse et

l'organisation des données d'un phénomène alimentent une nouvelle prise de décision ou conduisent à la définition de nouveaux problèmes.

Ces trois catégories, inégalement utilisées par les promoteurs de projets de recherche, sont maintenues. Cependant, pour mieux servir les nouvelles intentions du programme de recherche en affaires étudiantes, il est recommandé de créer deux nouvelles catégories: l'instrumentation et le dossier-souche.

L'instrumentation consiste en un ensemble de démarches dont l'objectif est la production d'instruments d'intervention auprès des étudiants; avec un minimum d'ajustements, tels instruments devraient être utilisables par tous les cégeps intéressés, moyennant la satisfaction des exigences techniques qu'ils posent.

Le dossier-souche sert à rassembler l'information disponible sur le sujet que l'on veut aborder de façon à éclairer l'action menée par une institution collégiale ou à mieux circonscrire l'objet de recherche que l'on veut approfondir.

Ces cinq catégories de projet servent à clarifier les intentions des promoteurs et les résultats attendus; elles ne servent pas, comme telles, à établir un ordre de priorité entre les projets.

5. LES METHODES .

Dans les différentes catégories de projets de recherche en affaires étudiantes, le choix de la méthode utilisée demeure fonction des résultats que l'on veut atteindre: on a observé au cours des dernières années que les personnes-ressources en affaires étudiantes s'orientent davantage vers la recherche-action, qui exige que la recherche soit menée selon un processus impliquant activement le milieu sur lequel porte l'intervention. Cette méthode trouvera désormais sa place aux côtés des méthodes descriptive, historique et hypothético-déductive.

6. LA CONCERTATION DANS L'ORIENTATION DE LA RECHERCHE .

6.1 La DGEC et les autres instances gouvernementales.

Le Programme de subventions à la recherche en affaires étudiantes se situe dans un effort d'ensemble du MESST pour encourager la recherche dans les collèges. En plus des trois programmes identifiés dans la présentation de ce document, il faut penser au programme Formation de chercheurs et aide à la recherche (FCAR) et au programme d'Aide aux chercheurs des collèges et aux chercheurs sans affiliation institutionnelle reconnue (ACSAIR). Par ailleurs, des projets subventionnés par le Conseil de la recherche en affaires sociales du Québec ou le Conseil de la recherche en sciences humaines du Secrétariat d'Etat du Canada portent sur des sujets concernant les affaires étudiantes. Comme la concertation de tous ces intervenants paraît éminemment

souhaitable, la Direction de l'enseignement collégial, en vertu de sa responsabilité particulière à l'égard de la formation collégiale, devrait offrir à ces intervenants des lieux de concertation, en particulier sur le développement de la recherche en affaires étudiantes.

Une telle concertation devrait viser particulièrement à harmoniser les critères d'admissibilité aux différents programmes, de façon à éviter entre autres qu'un projet admissible à plusieurs programmes se voit exclu de chacun d'eux parce que jugé admissible aux autres.

6.2 Le réseau collégial.

Par ailleurs, depuis leur mise en place jusqu'à aujourd'hui, les collèges d'enseignement général et professionnel se sont faits les promoteurs et les réalisateurs de nombreux projets de recherche en affaires étudiantes, qui étonnent par la diversité des sujets qu'ils touchent et

aussi par la visibilité de leurs retombées sur la qualité de la formation collégiale. Une courte recherche a permis de recenser cent onze (111) titres de projets réalisés au cours des sept (7) dernières années dans le domaine des affaires étudiantes. Elles font ressortir la diversité des responsabilités des collèges à l'égard de la formation de l'étudiant. C'est pourquoi la Direction générale de l'enseignement collégial devrait associer les collèges à la définition des orientations du Programme de subventions à la recherche en affaires étudiantes de façon à ce que celui-ci s'inspire le plus directement possible du vécu collégial et contribue davantage à fournir un éclairage adéquat à la pratique de l'action éducative dans ce domaine.

A cet effet, il est recommandé qu'un comité consultatif permanent, composé de praticiens de la recherche et des affaires étudiantes, soit mis en place pour suivre l'évolution et les résultats du programme et pour identifier les correctifs qui apparaîtront souhaitables. Ce comité aurait la charge d'identifier les personnes appelées à participer à

l'évaluation des projets qui seront soumis à des fins de subvention.

La Commission permanente des affaires étudiantes de la Fédération des cégeps devrait être consultée sur la composition du comité permanent; elle est de plus invitée à soumettre annuellement son évaluation des divers impacts des recherches effectuées en affaires étudiantes.

7. LA DIFFUSION DES RESULTATS .

Le programme de subventions à la recherche en affaires étudiantes ne prendra toute sa signification que si une diffusion adéquate des résultats est assurée. Cette diffusion doit permettre non seulement le réinvestissement des résultats, mais elle contribue aussi à sensibiliser le milieu collégial aux réalités étudiantes et à briser l'isolement dans lequel se retrouvent plusieurs intervenants en affaires étudiantes.

La révision du programme est aussi l'occasion de réévaluer les modes de diffusion en usage et de mettre au point de nouvelles façons de faire servant mieux les objectifs du programme et les besoins du réseau.

Même si parmi les divers moyens actuellement envisagés, certains exigent l'implication de plusieurs intervenants, c'est à la DGEC que revient la responsabilité de rendre

possible l'exploitation des résultats, par la mise en place et le financement d'un programme de diffusion de ceux-ci, dégageant ainsi les chercheurs de tâches imprévues qui souvent leur reviennent après leurs travaux de recherche.

Différents moyens (anciens ou nouveaux) pourront être utilisés dans le cadre de ce programme. Il est particulièrement recommandé:

1.- que la liste des projets acceptés, avec identification du collège et des personnes impliquées et mention du budget accordé, soit fournie aux directeurs des services d'affaires étudiantes des cégeps;

2.- que les projets retenus apparaissent dans les répertoires des projets de recherche en éducation publiés annuellement par la direction de la recherche du ministère;

3.- que les projets de recherche en cours en affaires étudiantes fassent l'objet d'une courte présentation dans une publication annuelle *ad hoc* largement diffusée dans les cégeps (par exemple Prospectives ou

Cégepropos);

4.- que la Commission permanente des affaires étudiantes soit invitée à inscrire à l'ordre du jour de ses rencontres une période d'information sur les projets de recherche en cours dans les différents cégeps;

5.- que les résultats des travaux de recherche soient diffusés aux directeurs des services des affaires étudiantes et aux autres intervenants des collèges les plus directement concernés par le sujet de la recherche;

6.- que des résumés des travaux réalisés ou en cours soient communiqués aux grands médias;

7.- que les responsables des services d'information et les responsables des centres de documentation reçoivent la documentation sur les projets en cours et terminés;

8.- que les recherches réalisées fassent aussi l'objet d'une présentation dans la Bibliographie analytique de l'éducation au Québec (EDUC);

9.- enfin, que soit organisé un événement annuel

(sous forme de colloque, de journées d'étude, etc.) afin d'assurer une plus grande pénétration et une plus grande visibilité aux résultats de certains travaux de recherche et de définir à la lumière de ceux-ci de nouvelles stratégies d'intervention dans le domaine des affaires étudiantes; il est recommandé de susciter la participation à ces événements des corporations professionnelles et associations qui se préoccupent de formation collégiale.

Ce plan de diffusion précisera les responsabilités des collèges subventionnés quant à la diffusion des résultats de la recherche. Il devra aussi prévoir qu'une instance centrale (DGEC ou Fédération) soit chargée d'assumer la conservation et la distribution des rapports de recherches et des instruments produits par les collèges.

8. LE SUPPORT A LA RECHERCHE EN AFFAIRES ETUDIANTES .

Le Programme de subvention à la recherche en affaires étudiantes doit réaffirmer la légitimité de la recherche en affaires étudiantes et sa contribution au développement de l'institution.

Afin de favoriser les meilleurs résultats du programme de subventions à la recherche en affaires étudiantes et d'assurer une plus juste répartition des montants disponibles, les collèges sont invités à élargir le champ d'intervention de leur service interne de recherche (où il en existe) pour y inclure le domaine des affaires étudiantes. Plusieurs collèges ont déjà démontré que cela est réalisable sans développer de nouveaux services, mais en développant de nouvelles attitudes face à la recherche en éducation. Cette contribution paraît particulièrement souhaitable lors de l'élaboration des projets, de l'évaluation des besoins en soutien technique et informatique et de

l'identification des sources potentielles de financement. LÀ où un service de recherche n'existe pas, le collège devra désigner une personne qui servira de point de contact avec la Direction de la recherche et du développement (DGEC), pour les fins d'application des programmes de subventions à la recherche.

Par ailleurs, la Direction de la recherche et du développement (DGEC) devrait continuer d'offrir aux collèges la possibilité de lui soumettre des avant-projets en regard desquels elle fournira des recommandations notamment sur le plan méthodologique de façon à permettre la présentation de projets définitifs plus conformes aux exigences du programme.

Enfin, les collèges seront invités à accorder une attention particulière au remplacement des personnes libérées pour poursuivre des projet de recherche de façon à ce qu'elles puissent assumer adéquatement leurs fonctions de recherche.

9. CONCLUSION .

Dans Les services d'affaires étudiantes dans les collèges Document d'orientation, la Direction générale de l'enseignement collégial annonce son intention de "*maintenir dans ses priorités une préoccupation pour les affaires étudiantes*", "*dans la consolidation de ses programmes de subvention à la recherche*". On attend donc une contribution significative de la recherche en affaires étudiantes à la qualité de la formation collégiale et au développement des institutions.

La révision du Programme de subventions à la recherche en affaires étudiantes et l'identification des besoins prioritaires seront de nature à susciter un intérêt nouveau pour ce secteur d'activités.